



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du mardi 18 mars 2025

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
Secrétaire de séance : Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 29
Nombre de procurations : 6
Nombre de votants : 35
Date de la convocation : 11 mars 2025
Date de publication : 25 mars 2025

Conseillers présents

GAGNOUX Jean-Baptiste,	Alexandre, CUINET Jean-Pierre,	MBITEL Mohamed, BOURGEOIS-
MANGIN Isabelle, BERTHAUD	PECHINOT Jacques, FICHERE	REPUBLIQUE Claire, CUSSEY
Mathieu, MARCHAND Sylvette,	Jean-Pascal, REBILLARD Jean-	Laëtitia, JARROT-MERMET
CHAMPANHET Stéphane,	Michel, CRETIN-MAITENAZ	Laëtitia, GOMET Nicolas,
NONNOTTE-BOUTON Catherine,	Blandine, CERNELA Patrice,	MUGNIER Christine, HERRMANN
GERMOND Daniel, DRAY	LEFEVRE Jean-Philippe,	Nadine, BOUTELOUP Guillaume
Frédérique, JABOVISTE Philippe,	DELAINE Isabelle, JEANNET	
MIRAT Maryline, DOUZENEL	Nathalie, ANTOINE Patricia,	

Conseillers absents ayant donné procuration

GIROD Isabelle donne procuration à CUINET Jean-Pierre, ROCHE Paul donne procuration à CHAMPANHET Stéphane, DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à CRETIN-MAITENAZ Blandine, GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste, DRUET Timothée donne procuration à GOMET Nicolas, EMONIN Laurent donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia

Conseillers absents non représentés

Objet : Modification du règlement de fonctionnement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

Rapporteur : Madame Frédérique DRAY

Un règlement intérieur commun aux Établissements d'Accueil du Jeune Enfant a été voté le 18 mars 2024 afin d'uniformiser les modalités de prise en charge de tous les établissements.

Ledit document fixe les modalités d'organisation et précise :

- L'admission des enfants et démarches administratives,
- La vie à la crèche,
- Le fonctionnement des structures.

Aujourd'hui, quelques précisions sont nécessaires afin que les points suivants soient moins équivoques pour les familles.

Les changements apportés concernent :

- L'accueil de tous les enfants scolarisés jusqu'à 4 ans,
- La procédure de l'accueil en surnombre,
- L'ajout des mentions obligatoires de la CAF.

Il abroge et remplace le précédent règlement des structures Petite Enfance.

Vu l'avis favorable de la Commission Affaires Sociales, Familiales et Scolaires du 11 mars 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le règlement de fonctionnement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant de la Ville de Dole tel qu'il est annexé à la présente délibération.

SCRUTIN POUR : 35
 CONTRE : 0
 DONT 6 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Pôle Actions Éducatives

*Fait à Dole, le 18 mars 2025.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,*

Jean-Baptiste GAGNOUX

